

**REGION WALLONNE**

**COMMISSARIAT GENERAL AU TOURISME**

Direction des Hébergements touristiques  
Cellule Hôtellerie, Hébergements de Terroir et  
Meublés de vacances

Avenue Gouverneur Bovesse 74 à 5100 NAMUR



**AUTORISATION pour l'utilisation de la dénomination**

# Meublé de vacances

Vu l'attestation de sécurité - incendie délivrée par Monsieur le Bourgmestre de Durbuy en date du 22/02/2011 ;

l'autorisation N° MVLX6449

est délivrée à la: N.V.- "D.S. SYSTEMS"

sis Paddegatstraat, 49 à 1880 Kapelle-op-den-Bos

lui permettant d'utiliser la dénomination « Meublé de vacances »,

pour le logement "L'ORÉE DE BOMAL-LA CORNALINE" sis rue de Tohogne, 26/8 à 6941 Bomal,

classé en catégorie **3 clefs (NN<sub>2</sub>).**

Capacité : 12 / 14 personnes + 1 lit bébé.

La validité de la présente autorisation est conditionnée par l'observation des prescriptions du Code wallon du Tourisme ; à défaut, l'autorisation et le classement peuvent être retirés temporairement ou définitivement.

**L'autorisation est accordée pour une durée prenant cours à dater de la présente et se terminant le 21/02/2021.**

Le 31/05/2011

Le Commissaire général au Tourisme,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean-Pierre Lambot', written over a horizontal line.

Jean-Pierre LAMBOT.